

Critères «Écoles de l'énergie»

1. Point de départ

La **certification « École de l'énergie »** est une distinction accordée aux écoles qui intègrent les thèmes de l'énergie dans leur programme scolaire de manière approfondie et en continu. Durant le processus (s'étendant sur une période d'un an), les écoles s'attachent à réfléchir et à développer une gestion durable des ressources, avec les objectifs suivants :

- Réduire en continu les consommations énergétiques au sein de l'école,
- Augmenter la part d'énergie renouvelable dans les consommations énergétiques globales,
- Changer le comportement des élèves, des enseignants et du personnel encadrant en mettant en place des recommandations au profit d'une gestion intelligente de l'énergie et de la mobilité.

Les écoles intéressées par le processus « École de l'énergie » faisant partie d'une Cité de l'énergie peuvent s'inscrire en toute simplicité. Si à l'issue de l'année scolaire, elles ont réussi à atteindre les objectifs, elles pourront recevoir la distinction « École de l'énergie ».

Les écoles intéressées qui ne feraient pas partie de cités ou régions de l'énergie peuvent s'informer auprès de la direction régionale de « SuisseEnergie pour les communes » afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi (contact : <http://www.citedelenergie.ch/fr/nicht-im-menue/contact/>).

2. Critères d'obtention de la distinction

Mise sur pied d'une commission de l'énergie

Le processus menant à la distinction « Écoles de l'énergie » nécessite en premier lieu la mise sur pied, de la part de la direction de l'école, d'une commission de l'énergie. Cette commission se compose au minimum des représentants suivants : la direction de l'école, l'administration, des enseignants, le concierge ou autres membres du service technique, des élèves (deux au minimum).

La commission de l'énergie prend en charge l'ensemble du processus de certification de l'école. Les tâches à réaliser sont inscrites dans le cahier des charges. La direction de l'école permet à la commission de l'énergie de mener à bien les tâches qui lui sont confiées et offre le soutien nécessaire.

L'ensemble des critères à considérer durant la première année de processus « École de l'énergie » sont définis dans le catalogue de critères et sont marqués de la mention « obligatoire ».

3. Critères pour un renouvellement de certification

Les écoles souhaitant se relancer dans le processus de certification doivent remplir une nouvelle liste de critères (voir catalogue de critères « Obligations dans le cadre d'un renouvellement de processus »).

Les autres critères pour une nouvelle certification – indiqués comme critères d'« approfondissement » dans le catalogue de critères – forment un système de plusieurs modules. Pour chacune des phases de la nouvelle certification, l'école choisira au minimum un critère à partir de ce système qu'elle veillera à mettre en œuvre

4. Catalogue des critères – checklist

Critère	Périmètre/description	Outils d'aide à disposition	Obligation pour une 1 ^{ère} certification	Obligation pour nouvelle certification	Approfondissement au choix, pour nouvelle certification
1. Objectifs, organisation, gestion					
1.1 Commission de l'énergie Une commission de l'énergie disposant de ressources financières/avec compétence en termes de recommandations et propositions	Y sont représentés: La direction et l'administration de l'école, les enseignants, le personnel technique, les élèves		x	x	
1.2 Ancrage L'école témoigne de sa volonté d'ancrer les thèmes de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la gestion durable des ressources dans les lignes directrices scolaires (culture de l'école), ancrage dans le cadre de l'élaboration du nouveau règlement/directive scolaire.	Texte/passage sur la gestion de l'énergie dans les lignes directrices/règlement de l'école à la fin du processus	Proposition de lignes directrices (texte/passage) consultable dans la documentation « Outils d'aide » de Cité de l'énergie	x		
1.3 Programme annuel La commission de l'énergie élabore un programme annuel « énergie » avec des actions et mesures sur les thèmes de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la gestion durable des ressources et de la mobilité. Les actions et mesures énergétiques peuvent également être intégrées au programme scolaire.	Activités annuelles (environ trois), pour l'ensemble des élèves, avec au minimum une fois par cycle ¹	Plateforme de cours de SuisseEnergie (https://www.suisseenergie.ch/page/fr-ch/lenergie-comme-theme-denseignement) Idées d'événements scolaires dans les outils d'aide Cité de l'énergie	x	x	

¹ Sur la base du concordat inter-cantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, HarmoS, les niveaux sont définis en tant que cycles :

1er cycle = 1ère à 4ème année scolaire (dont 2 ans en jardin d'enfants et classes 1 et 2) ; 2ième cycle = 5ième à 8ième année scolaire (classes 3 à 6) ; 3ième cycle = secondaire (classes 7 à 9). Le cycle secondaire II/le gymnase correspond aux classes 9 à 12, tout comme les écoles professionnelles assurant 3 ou 4 années de cours.

1.4 Reporting Compte-rendu (reporting) de la mise en œuvre des actions et mesures ayant permis l'amélioration continue du bilan énergétique	Contrôle par le groupe de travail « Distinction-énergie pour les écoles » de Cité de l'énergie	Formulaire de reporting de Cité de l'énergie	x		x		
2. Bâtiments et installations							
2.1 Comptabilité énergétique	Mise en place de la comptabilité énergétique, suivi régulier, préparation des informations	Comptabilité énergétique « Cité de l'énergie » → coordination avec la commune politique	x		x		
2.2 Equipements et installations	Gestion efficace des équipements et installations utilisés par le concierge/le personnel technique (standby, souffleur, ou autres)					x	
2.3 Gestion des espaces extérieurs	Utilisation rationnelle des ressources dans les espaces extérieurs (arrosage, fertilisation du sol, etc.)					x	
3. Gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets							
3.1 Gestion de l'électricité	Utilisation efficiente de l'électricité, incl. les consommations de veille, l'éclairage, etc.		x		x		
3.2 Gestion de la chaleur	Utilisation rationnelle du chauffage et de l'eau chaude					x	
3.3 Gestion de l'eau	Gestion efficace de l'eau (incl. les douches, l'eau potable du robinet plutôt qu'en bouteilles, etc.)					x	
3.4 Gestion des déchets	L'école collecte les déchets triés et opte pour des produits avec peu d'emballage					x	

4. Mobilité					
4.1 Analyse de la situation relative à la mobilité	L'école fait le point sur la circulation routière aux abords de l'école et elle est au fait des actions nécessaires à entreprendre.		x		
4.2 Comptabilité énergétique des véhicules	La consommation des véhicules de l'école est comptabilisée et suivie.				x
4.3 Amélioration du trafic routier	Actions d'amélioration de la situation pour les piétons et les cyclistes				x
4.4 Incitation à l'amélioration de la répartition modale	L'école offre des incitations pour promouvoir les trajets sur le chemin de l'école, effectués à pied ou en transports en commun.				x
5. Organisation interne					
5.1 Achats et approvisionnement	L'école définit des lignes directrices en matière d'achats et d'approvisionnement prenant en compte les aspects énergétiques et écologiques. Elle les applique en connaissance de cause.	Fiches sur les lignes directrices de la politique d'achat de Cité de l'énergie → Coordination avec la commune politique			x
5.2 Formation du concierge/du personnel technique/personnel scolaire	Formation sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la gestion durable des ressources	Cours pour concierge Propositions de formation dans la documentation « outils d'aide » de Cité de l'énergie	x		x (périodiquement)
5.3 Formation des enseignants	Formation sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la gestion durable des ressources	Propositions de formation dans les outils d'aide de Cité de l'énergie	x		x (périodiquement)

6. Communication et actions						
6.1 Intégration des thèmes de l'énergie dans les cours/le programme scolaire	Chaque enseignant propose au moins un module de cours par an dans chacune des classes sur les thèmes de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la gestion durable des ressources. Un module de cours au minimum durant le cycle doit être abordé dans le cadre d'une matière non scientifique, technique ²	Plateforme de cours de SuisseEnergie Propositions de cours/documents adaptés pour le niveau sec. Il dans la documentation « Outils d'aide » de Cité de l'énergie	x		x	
6.2 Implication des élèves	Les élèves seront intégrés aux activités écologiques et invités à s'impliquer.		x		x	
6.3 Actions et communication	Les élèves, enseignants et concierge seront régulièrement informés sur le thème de l'énergie. L'école et la commission de l'énergie renseignent les parents et le grand public sur les actions telles que l'école de l'énergie.		x		x	
6.4 Implication des autres usages de l'école	Les autres usagers des locaux seront impliqués aux initiatives de l'école.					x
6.5 Collaboration avec les autorités publiques et les fournisseurs	L'école et la commission de l'énergie cultivent une collaboration active avec les autorités compétentes en matière d'énergie.		x		x	
6.6 Représentation de l'école	Pour toute représentation de l'école, une grande importance est accordée aux aspects énergétique et écologique (site web, papier à lettre, rapports, événements, etc.)					x

² Sont considérées comme matières scientifiques et techniques : 1er et 2ième cycle = l'environnement, l'Homme et la société; 3ième cycle = Environnement et technique ; Sec. II/gymnase et écoles professionnelles = physique, chimie, biologie.

Toutes les autres matières sont considérées comme non scientifiques ou techniques.